

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Bois et Scierie du Gabon (BSG) a adopté et implanté une déclaration de politique. Nous avons choisi de mettre notre politique à la disposition de nos parties prenantes sur notre page Web et elle couvre :

Travail des enfants

- BSG n'emploie pas de travailleurs de moins de 18 ans.
- Aucune personne de moins de 18 ans n'est employée à des travaux dangereux ou pénibles, sauf à des fins de formation dans le cadre des lois et réglementations nationales approuvées.
- BSG interdit les pires formes de travail des enfants.

Force et travail obligatoire

- Les relations de travail sont volontaires et basées sur le consentement mutuel, sans menace de sanction.

Discrimination dans l'emploi et la profession

- Les pratiques d'emploi et de profession ne sont pas discriminatoires.

Liberté d'association et droit de négociation collective

- Nos travailleurs peuvent créer ou rejoindre des organisations de travailleurs de leur choix.
- BSG respecte l'entière liberté des organisations de travailleurs d'élaborer leurs statuts et règlements.
- BSG respecte les droits des travailleurs à s'engager dans des activités légales liées à la formation, à l'adhésion ou à l'assistance à une organisation de travailleurs, ou à s'abstenir de faire de même, et ne discriminera ni ne punira les travailleurs pour avoir exercé ces droits.
- BSG négocie avec les organisations de travailleurs légalement constituées et/ou les représentants dûment sélectionnés de bonne foi et avec les meilleurs efforts pour parvenir à une convention collective.

LIBREVILLE,

Ville, Date

20/9/22

GABON INDUSTRIES DU BOIS SA
CHANG NORMAN

